

L'agrandissement d'une exploitation avicole inquiète

Un bâtiment permettant d'accueillir 109 500 poules pondeuses doit voir le jour à Hénanbihen. Des habitants, voisins des exploitations du propriétaire, s'interrogent. L'exploitant défend son projet.

Ils sont « en colère ». Une dizaine d'habitants d'Hénanbihen s'inquiètent d'un projet d'extension d'une ferme avicole, située à La Ville-André et appartenant à Hubert Ménard. Ils sont voisins des différents sites de cet exploitant et se plaignent de nuisances. « Cet été, on a eu davantage de mouches que de guêpes. C'était impossible d'ouvrir les fenêtres », décrit l'un d'entre eux, souhaitant garder l'anonymat.

« Dans un hangar, les fientes des poulettes sont stockées. Avec la chaleur et l'humidité, cela favorise le développement des larves », explique Jean Lefebvre. Lui aussi agriculteur, il est propriétaire d'une ferme d'environ 200 truies et habite juste à côté de l'exploitation avicole qui sera agrandie. « Nous avons prévenu la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) que nous étions envahis de mouches. Nous n'avons jamais eu de retours... » Le maire, Jean-Michel Lebret, lui aussi alerté, se serait déplacé l'an dernier pour constater les faits.

30 000 poules supplémentaires

Mais Jean Lefebvre craint que les nuisances s'aggravent encore avec ce nouveau projet, qu'il a découvert il y a tout juste deux mois. « En octobre, on a vu un panneau d'affichage sur le bâtiment avec un permis de construire. » La demande a été envoyée fin 2020 et acceptée le 14 janvier 2021. « Les habitants n'ont pas été informés, pointe Jean Lefebvre. Le permis n'est jamais passé dans le journal communal et le sujet n'a pas été abordé en conseil. Avec la pression environnementale aujourd'hui, c'est limite. »

De son côté, Jean-Michel Lebret précise que « ça n'a pas été abordé en conseil car ça n'a pas fait l'objet d'une enquête publique ». Avant de poursuivre : « On a respecté ce qui



Un projet d'extension d'exploitation avicole sème la discorde à Hénanbihen.

PHOTO : OUEST-FRANCE

nous a été demandé. Le permis de construire et l'arrêté modificatif ont été affichés en mairie. On ne nous a pas demandé notre avis sur ce dossier, ni sur le permis ni sur l'autorisation d'exploiter. On s'est permis d'émettre des points de vigilance sur le talutage et les plantations. On avait aussi alerté par rapport aux mouches. »

En consultant les documents à la mairie, Jean Lefebvre lit que le nouveau bâtiment de 2 203 m² contiendra 30 000 poules supplémentaires, soit au total 109 500 (1). Les hangars existants doivent être entièrement détruits, pour permettre la reconstruction. « Il n'y a aucune notion de désamiage dans le permis. Or, le

bâtiment date des années 1960, il y a forcément de l'amiante dedans. » Jean Lefebvre craint également que cette nouvelle exploitation ne fasse baisser la valeur de sa maison, ainsi que celle de ses parents accolée à la sienne.

« Améliorer les conditions d'élevage »

Contacté, Hubert Ménard argue qu'il a « respecté toutes les procédures » pour le dépôt de permis. La présence de mouches a, selon lui, été vérifiée par la DDPP. « Dans son rapport, elle ne remet rien en cause chez nous. Et les mouches venaient peut-être de chez lui aussi », réagit-il en visant Jean Lefebvre.

Il défend également son système d'exploitation, d'une taille importante. « Ce sont celles qui survivront à l'avenir. » Selon lui, la création de ce nouveau bâtiment permettra également « d'améliorer les conditions d'élevage et de réduire les nuisances ».

De son côté, Jean Lefebvre informe avoir pris contact avec un avocat. « C'est la première fois que je fais ça. »

Capucine GILBERT.

(1) Selon la Confédération française de l'aviiculture, la capacité moyenne d'élevage en poules pondeuses par exploitation est de 19 648 poules.